

Communiqué de presse

Ensemble pour une rémunération équitable des artistes !

Trois associations, un seul objectif. L'Association des musées suisses (AMS), l'Association des Musées d'art suisses (AMAS) et l'Association des institutions Suisses pour l'art contemporain (AISAC) publient une recommandation commune sur la rémunération des artistes. Elles ont échangé de manière approfondie sur le sujet et ont développé, en concertation avec Visarte, l'association professionnelle des artistes visuels en Suisse, ainsi qu'avec Pro Helvetia, la fondation suisse pour la culture, une recommandation d'honoraires que les trois associations soutiennent. Bien que de nombreux artistes soient aujourd'hui déjà rémunérés pour leur travail artistique, les institutions ne s'exprimaient pas d'une seule voix à ce jour. La recommandation des trois associations pose désormais un cadre clair.

Dans bon nombre de pays européens, des recommandations concernant la rémunération du travail artistique ont vu le jour ces dernières années. Le sujet fait aussi débat en Suisse depuis quelque temps. Le Message culture 2021–2024 de la Confédération établit ainsi que les aides financières de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de Pro Helvetia allouées en Suisse présumeront nécessairement le paiement d'un honoraire.

Actuellement, il existe un ensemble hétérogène de prescriptions et de recommandations pour des honoraires versés aux artistes. Pour une part, cette situation peut être attribuée à la complexité du sujet. Les institutions fournissent en effet des prestations complexes pour les artistes (notamment dans le domaine du financement de projets d'exposition, du marketing, de la visibilité, dans le cadre de publications scientifiques ou d'acquisitions). Elles jouent donc un rôle essentiel dans le développement professionnel des artistes et leur permettent souvent de réaliser des projets qui n'existeraient pas sans elles. D'autre part, la disparité des ressources entre « petites », « moyennes » ou « grandes » institutions, ainsi que la part grandissante de soutiens privés au sein de celles-ci rendent la mise en place d'une grille tarifaire complexe.

Il est dès lors d'autant plus réjouissant que les trois associations se soient réunies et aient pu parvenir à présenter une seule et même solution, à savoir une recommandation commune d'honoraires.

Pour de plus amples renseignements

Fanni Fetzer, Présidente de l'AMAS, Kunstmuseum Luzern

Konrad Bitterli, membre du Conseil de l'AMAS, Kunst Museum Winterthur

Carole Haensler, membre du Conseil de l'AMS, Museo Villa dei Cedri, Bellinzona